

M. le président: Le comité est-il prêt à voter?

Des voix: Le vote.

(L'amendement de M^{me} MacInnis, mis aux voix, est rejeté par 49 voix contre 11.)

M. Herridge: Monsieur le président, il s'agit là d'une mesure d'essai. Pour moi, je regrette que le ministre n'ait pas accepté l'amendement. L'expérience aurait pu nous amener, je crois, à élaborer une formule pour permettre aux Canadiens d'être informés, au cas de nécessité, sur les prix qu'ils paient. Néanmoins, je tiens à déclarer que je suis plein de respect pour le ministre. Il ne cherche certes pas à tromper délibérément les consommateurs canadiens.

Je me dois de contredire le député de Notre-Dame-de-Grâce, qui a déclaré que ce parti ne comporte qu'un seul homme honnête.

Une voix: Deux.

M. Herridge: Il est assez juste, je pense, de dire que nous sommes tous d'honnêtes gens, même si certains députés croient parfois que nous nous égarons.

J'aimerais commenter l'article 6, qui porte sur un problème auquel les Canadiens s'intéressent toujours plus, comme me l'ont écrit des gens de tous les partis. Ils s'inquiètent de la hausse du coût de la vie depuis environ un an. Les débats de la Chambre sur cette question et sur d'autres qui intéressent les consommateurs, ont eu des répercussions même en Colombie-Britannique. Cette province vient d'adopter une nouvelle loi pour la protection des consommateurs; cette loi entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1968. J'aimerais rappeler à la Chambre que la Colombie-Britannique, au départ, a longuement hésité à présenter une telle mesure. Toutefois à cause de l'attention particulière portée jusqu'ici à ce sujet, la province a dû tenir compte de l'opinion publique, du moins d'adopter ce bill qui vise en grande mesure à protéger les consommateurs en quête de crédit.

Monsieur le président, puis-je dire qu'il est six heures?

M. le président: A l'ordre. Comme il est six heures, je quitte le fauteuil afin que la Chambre puisse passer à l'étude des mesures d'initiative parlementaire.

[M. Saltsman.]

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT
ÊTRE DÉBATTUES

M. l'Orateur suppléant: Il est de mon devoir, en conformité de l'article provisoire 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement ce soir: le député de New-Westminster (M. Mather)—La consommation—Projet d'enquête sur l'assurance-automobile; le député de Chapleau (M. Laprise)—Radio-Canada—Pétition relative à une émission de CKRN-TV; le député de Lotbinière (M. Choquette)—L'assistance aux lépreux d'Afrique.

Comme il est six heures, la Chambre passe maintenant à l'examen des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les avis de motion.

M. McNulty: Monsieur l'Orateur, pourrions-nous à l'unanimité réserver les avis de motion n^{os} 15 et 16? Les députés qui présentent ces motions devraient être de retour à la Chambre cette semaine. Pourrions-nous passer à l'avis de motion n^o 19, inscrit au nom du député de Winnipeg-Nord-Centre?

• (6.00 p.m.)

M. l'Orateur suppléant: On s'est déjà entendu, je crois, pour que les articles n^{os} 15 et 16 soient réservés et gardent leur ordre au *Feuilleton*. Le Chambre consent-elle donc à passer à l'étude de l'article n^o 19?

Des voix: D'accord.

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

L'INCORPORATION DU MONTANT COMPLET DU
SUPPLÉMENT DE REVENU À LA PENSION
DE BASE, DÈS L'ÂGE DE 65 ANS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) propose:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'opportunité de modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse de sorte que le montant complet du supplément de revenu prévu par la loi soit incorporé à la pension de base, et que l'âge d'admissibilité soit ramené immédiatement à 65 ans pour que tous les Canadiens âgés de 65 ans ou plus qui répondent aux exigences relatives au lieu de résidence reçoivent le plein montant de \$105 par mois, sans qu'il y ait enquête sur ses autres sources de revenu, le montant global de la pension de sécurité de la vieillesse étant ainsi acquis de plein droit.

—Monsieur l'Orateur, les termes du projet de résolution que vous venez de lire sont tout à fait clairs. Nous estimons que le montant